

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JANVIER 2019**

Date de convocation : 2 janvier 2019	Nombre de conseillers : en exercice : 11
Date d'affichage du compte-rendu : - 8 JAN 2019	présents : 09 votants : 11

L'an deux mille dix-neuf, le sept janvier à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

Présents : LOUIS Thierry – BARJOL Chantal - GILLES Christophe – POZZO Maryvonne – LECLERC Joël – LEMAITRE Philippe – MESNAGE Dominique - DIEUL Sandrine – GOYER Muriel formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
AUCRETERRE Stéphane a donné procuration de vote à LOUIS Thierry.
GOUBERT Eric a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Secrétaire de séance :
LECLERC Joël.

Délibérations prises à l'unanimité des votants :

- ✓ Reconduction de l'organisation du temps scolaire de l'année 2018/2019 pour l'année scolaire 2019/2020, à savoir 4 jours et demi par semaine
- ✓ Détermination des principales fêtes et cérémonies pour l'année 2019 et fixation d'un montant globales de ces dépenses
- ✓ Acceptation du devis de l'entreprise Thermiclim pour la fourniture et la pose d'un lave-vaisselle dans le restaurant scolaire en remplacement de l'ancien matériel devenu inutilisable, pour un montant de 2 260,00 € HT
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour signer la convention d'honoraires du maître d'œuvre pour l'extension de l'atelier municipal
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour choisir le maître d'œuvre et signer la convention d'honoraires avec ce maître d'œuvre pour l'établissement du volet Paysager et Architectural dans le cadre du projet d'aménagement de la future zone Ermissé
- ✓ Acceptation du devis de l'entreprise Thomas & Fils pour des travaux de terrassement au nouveau cimetière
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour réserver 8 modèles de stationnements vélos et quatre modèles de stationnements vélos complémentaires auprès de la communauté de communes « Côte Ouest Centre Manche »
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour accomplir l'ensemble des démarches administratives permettant la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des titres de cantine
- ✓ Soutien à l'Association des Maires de France et de sa résolution générale du 101^{ème} congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité

AFFICHÉ LE : 8-1-2019
RETRAIT D'AFFICHAGE LE : 5-2-2019
Le Maire,



Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
le 7 janvier 2019,
Le Maire,
Thierry LOUIS